



Les récentes éruptions du Merapi, dans le sud de l'Indonésie, ont fait 324 morts selon un nouveau bilan. Plusieurs personnes qui avaient été brûlées sont en effet décédées et de nouveaux corps ont été découverts sur les pentes du volcan. © AFP.

Asile / Elle serait mutilée au Sierra Leone, la Belgique lui refuse le statut de réfugiée

Pour Theresa, l'exil ou l'excision

L'ESSENTIEL

- Ce jeudi, c'est la Journée mondiale contre les violences féminines.
- En Belgique, une loi pénalise les auteurs de mutilations génitales.
- Depuis 2009, une jeune Sierra-Léonaise de 26 ans demande l'asile pour échapper à une mutilation forcée. Les autorités belges le lui refusent.

on l'appelle là-bas : l'excision. Ces mêmes mutilations génitales féminines (MGF) qui touchent 90 % des Sierra-Léonaises généralement âgées entre 4 et 15 ans.

Pendant des années, Theresa a pu passer outre ce rituel, son mari faisant opposition. A la mort de son père, la pression sociale était trop forte. Theresa a donc pris la fuite. Vécu en clandestinité. Et choisi la voie de l'exil, laissant ses trois enfants (2 filles, un garçon) au pays. En 2009, elle arrivait en Belgique et demandait l'asile sur base de la Convention de Genève, « craignant avec raison d'être persécutée ». Sa demande est refusée. Au motif que Theresa est majeure et catholique, donc moins exposée à l'excision.

Rite de passage

« Ce qui est faux, réagit Christine Flamand, juriste à l'ASBL Intact, qui a suivi son dossier. *Primo, les études de démographie et santé (DMS) prouvent qu'il est quasi impossible d'y échapper que l'on soit catholique ou musulmane. Par ailleurs, sa sœur, excisée à l'âge adulte, est décédée des suites de cette intervention. De plus, si elle retourne dans son pays d'origine, elle n'aura aucune protection (police, autorités...) et sera mise au ban. Les risques*



AU SIERRA LEONE, l'excision des femmes est une pratique très répandue doublée d'un rituel bien spécifique. © D.R.

sont d'autant plus grands que depuis son arrivée en Belgique, elle a milité ici pour lutter contre les mutilations génitales féminines. Ce qui sera perçu en plus comme une prise de position politique. »

Theresa a réintroduit une deuxième demande d'asile. En vain. Puis une troisième. Sans succès là aussi, malgré une prise en considération de sa demande. Elle a passé 3 mois en détention au centre 127 bis. Et son dossier est désormais en recours au conseil d'Etat. « Elle n'en peut plus, alerte Annalisa d'Aguanno, psychologue au GAMS, qui milite pour l'abolition des mutilations génita-

les. Elle est à bout et s'interroge sur toutes ces démarches qui n'aboutissent à rien. C'est pourtant une femme forte, volontaire, qui a su résister jusqu'au bout au sein de sa communauté malgré les menaces et les insultes. »

Au Sierra Leone (5,5 millions d'habitants, 17 ethnies, 60 % de musulmans), les MGF constituent un véritable rite de passage de l'adolescence à l'âge adulte. Les femmes qui s'y opposent sont agressées et emmenées de force. Et, malgré l'intervention des ONG et des instances internationales, la pratique ne baisse pas. En cause : le poids immense des

EN BREF

Les MGF Par mutilations génitales féminines, on entend : les interventions relatives à l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou la lésion des organes génitaux féminins pratiquées pour des raisons culturelles, religieuses ou pour toute autre raison non thérapeutique. Infos : www.gams.be, www.intact-association.org, www.amnesty.be

La loi En Belgique, la loi du 28 novembre 2000, relative à la protection pénale des mineurs, punit par son article 29 quiconque aura « pratiqué, facilité ou favorisé toute forme de mutilation des organes génitaux d'une personne de sexe féminin, avec ou sans consentement de cette dernière ». La peine est alourdie s'il s'agit d'une mineure ou si l'acte a été commis par un membre de la famille ou par une personne ayant autorité. H.D.O.

sociétés secrètes d'initiation, le respect des traditions dans les régions rurales, l'absence de débat politique sur le sujet... « Dans ce contexte, insiste Christine Flamand, Theresa doit obtenir une protection de la part des autorités belges. L'expulser serait contraire aux directives de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés de mai 2009 et rendrait la Belgique responsable d'une violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme. » En attendant, la jeune fille vit dans le Limbourg. « Elle reçoit des colis alimentaires, bénéficie d'un suivi médical mais

n'a pas les moyens de payer ses trajets. Elle attend, lasse de devoir se justifier sans cesse. Elle a perdu tout espoir et dignité », se désole Annalisa d'Aguanno. Pendant ce temps, quelque part au Sierra Leone, ses deux filles vivent cachées pour échapper elles aussi à une excision forcée. « La chose », toujours elle, n'en finit pas de frapper... ■ HUGUES DORZÉE

lesoir.be

La carte blanche d'Emma Bonino, vice-présidente du sénat italien, sur l'interdiction des mutilations génitales féminines à l'adresse <http://swar.be/bonino>

RÉCIT

Le 8 novembre dernier, Theresa, 26 ans, une jeune mère de famille originaire de Sierra Leone (Afrique de l'Ouest), a tenté de mettre fin à ses jours en absorbant une dose massive de médicaments. Elle a été hospitalisée en urgence. Hors de danger, « elle survit comme elle peut », explique son entourage. Theresa a fui son pays pour échapper à « la chose », comme

les gens

L'évêque de Tournai menace le Père Samuel d'excommunication

A quelle chapelle appartient le Père Samuel auquel la RTBF consacrait encore un reportage mercredi soir ? Au train où vont les choses, il faudra bientôt répondre : à aucune ! On soupçonne l'étrange personnage de s'en moquer comme de sa première soutane : qui l'empêchera de pratiquer les rites dont il s'est fait le champion, à Charleroi ? Guy Harpigny, l'évêque de Tournai, a décidé de prendre ce diable d'homme par les cornes. Le 3 novembre, il a carrément menacé Charles-Clément Boniface (appellation d'origine) d'excommunication ou de « suspense », en clair d'interdiction de célébrer et de donner des sacrements. Motifs : exercice illégitime de son sacerdoce, usurpation de la charge d'exorciste et fondation illégitime d'une congrégation religieuse.

Le « précepte pénal » est clair : la décision tombera si

le Carolo d'adoption ne cesse pas immédiatement de s'adresser aux fidèles catholiques latins – à distinguer des catholiques orientaux. Plus pénible encore pour cet homme d'Eglise qui est sorti depuis longtemps du droit chemin : il doit pousser ses fidèles à retourner dans leurs paroisses et leurs communautés catholiques légitimes.

Pour arriver à ses fins, Guy Harpigny avance un argument massue : le Père Samuel, dit-il, est pris en défaut d'« incardination ». C'est-à-dire ? « Chaque prêtre catholique doit pouvoir attester d'un lien juridique effectif avec l'évêque d'un diocèse pré-cis », explique l'évêché. Or ce lien

n'est pas établi avec l'évêque de Tournai, loin s'en faut.

Mais le Père Samuel ne serait-il pas « incardiné » au patriarche de l'Eglise syriacque catholique d'Antioche, la communauté d'Orient liée au Vatican où il a été ordonné prêtre, en 1967 ? Le 12 novembre, il a en tout cas envoyé une attestation allant en ce sens à Tournai, où l'on attend encore l'original du texte. Mais surtout, l'évêque de Tournai a fait mener l'enquête à Rome : en juillet, le patriarche de l'Eglise syriacque a fait savoir que

Samuel échappait à sa juridiction depuis son installation en Belgique. Alors quoi ? E.D.



Social / Harcèlement et violences dans l'usine de Soignies

Le personnel de MacTac défend son entreprise

Les trois signataires de la lettre ouverte semblent prendre la parole au nom des « près de 600 ouvriers, employés, cadres à se côtoyer chaque jour sur le lieu de travail ». Ils précisent, et ce n'est sans doute pas inutile, que « ni les partenaires sociaux, ni la direction n'ont influencé la rédaction » de cette missive.

Une semaine après la révélation – images chocs à l'appui – de terribles violences au sein de l'entreprise MacTac, à Soignies, le personnel se manifeste enfin : « Nous nous connaissons tous et sommes ensemble très attristés de ce qui est arrivé à ces deux victimes. Nous pouvons affirmer que des mesures ont été prises au plus vite pour régler le problème (...) L'amalgame fait autour de cette affaire nous attriste car nous sommes entraînés dans la boue (...) Cette malheureuse affaire ne représente en rien le climat et l'ambiance de travail chez nous. »

Les « Mactaciens », comme ils s'appellent eux-mêmes, en ont manifestement gros sur la patate. Les violences infligées à Da-

niel et Michel par des collègues de travail, dont certains disposaient d'un mandat syndical, ont terni à leur grand regret la réputation d'« une entreprise qui existe depuis plus de quarante ans, a acquis au cours de ces années une réputation dans le secteur de l'adhésif et exporte près de 95 % de sa production à travers le monde ».

Les violences mises à charge ne sont à leurs yeux que le fait de quelques individus qui ont été chassés de leur société.

A noter que l'un d'eux s'est exprimé mercredi dans les éditions du groupe Sud-Presse. Lucien J. est celui qui a filmé la « punition » infligée en 2002 à Daniel. Il a été renvoyé et a obtenu 239.000 euros pour licenciement abusif. « Pour nous, à l'époque, ce qui se passait n'était pas anormal, explique-t-il à nos confrères. Au sein de l'entreprise, on se faisait ce genre de blagues. Moi-même, une fois, je me suis retrouvé attaché à un pilastre. »

Lucien J. souligne avoir souffert d'une grave dépression après son licenciement. ■ E.D.

Peu de plaintes formelles

En 2009, les notifications de comportements excessifs au travail ont augmenté de 13,2 % par rapport à 2008, a indiqué mercredi le service externe pour la prévention et la protection au travail (Idewe). Mais seuls 11 % de ces notifications ont évolué vers le statut d'une plainte formelle. Pour le reste, quelque 50 % des dossiers se sont limités à des conseils et 39 % des plaintes ont fait l'objet d'un traitement informel. Deux plaintes sur trois concernaient un harcèlement, 18 % des violences psychiques, 5 % des violences physiques, 7 % des comportements sexuels indésirables au travail. (b)

► P.16 LA CARTE BLANCHE DE RUDI THOMAS (FEB)

24 HEURES | 1 COUP D'ŒIL

ARMÉE Groupe de travail sur l'équilibre linguistique La commission de la défense de la Chambre s'est accordée mercredi, non sans difficulté, sur la composition du groupe de travail qui sera chargé d'étudier l'équilibre linguistique au sein de l'armée, une conséquence de l'« affaire Gennart ». Ce groupe sera formé de neuf membres et aura deux co-présidents – un par groupe linguistique. Le NVA Jan Jambon côté néerlandophone et le MR Denis Ducarme côté francophone. (b)

COMINES Younés : des devoirs d'enquête chez les parents Des devoirs d'enquête ont eu lieu mercredi, en fin de journée, au domicile de la famille Jratlou au Bizet. Les parents sont inculpés du meurtre du petit Younés. (b)

ARGENTINE Arrestation d'un père qui a eu dix enfants avec sa fille Un homme de 62 ans a été arrêté pour avoir, pendant 30 ans, violé sa fille (43 ans aujourd'hui). Dix enfants sont nés de cet inceste. « L'accusé a nié, mais les tests ADN ont confirmé la paternité ». (afp)

NUCLÉAIRE Mol attend des déchets radioactifs Deux convois ferroviaires transportant des déchets radioactifs compactés partiront mardi et jeudi de France à destination de Mol, selon Greenpeace. L'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF) annonce quant à lui que les préparatifs sont en cours en vue d'un transport, mais sans donner davantage d'information quant à la date de celui-ci. (b)